

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Ile-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité de Paris

Décision n° 4593 du 4 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris

NOR : INTJ2202754S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43704 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130593S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Wadoux	Hervé	NIGEND : 147 665
---------------	-------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Trouillebout	Sébastien	NIGEND : 198 902
Bernard	Julien	NIGEND : 176 334

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Delanoy	Marc	NIGEND : 160 872
Broudoux	Sébastien	NIGEND : 208 178
Cadignan	Mickaël	NIGEND : 233 245
Roy	Fabrice	NIGEND : 226 207

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Jouis	Thomas	NIGEND : 364 085
Vanhoute	Benjamin	NIGEND : 362 272
Khennach	Hakim	NIGEND : 310 138

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
d'Ile-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité de Paris,
X. Ducept*